

LA TRANSITION EST ENTRE NOS MAINS

Assises de la **transition écologique**
à Orléans métropole

DE JANVIER À AVRIL 2021

Webinaire n°4

L'intérêt de l'intelligence collective dans les projets urbains

- 18h30 Accueil et introduction
- 18h45 Participation citoyenne, de la consultation à la co-construction ; les avantages de l'intelligence collective dans les projets urbains : Chloé Michel – Urbaniste, Écologie Urbaine & Citoyenne
- 19h00 Retour d'expérience Assistance à Maîtrise d'Usage à la Plaine Estivale : Aude Masbounji et Cécile Bellanger – Architectes/urbanistes, La Belle Friche
- 19h15 Retour d'expérience local une SCIC pour co-construire des logements écologiques pour les personnes âgées : Richard Kaminski, Kanopé
- 19h30 Présentation du référentiel Ville Durable d'Orléans Métropole – Julie Tessiaut
- 19h40 Table-ronde et questions des internautes
- 20h00 Conclusion

Introduction



Julie Tessiaut
Responsable de service environnement
développement durable
Direction de l'Environnement et de la
Prévention des Risques - Orléans Métropole

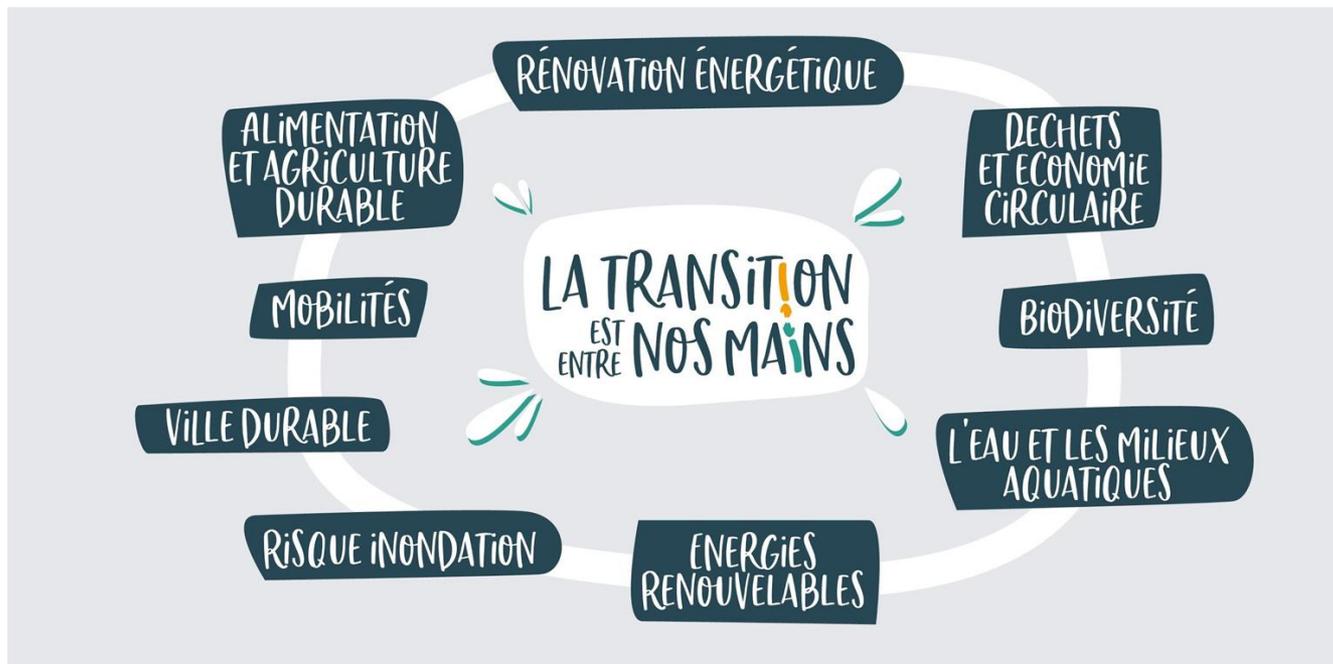
Que sont les Assises ?

4 MOIS D'ÉCHANGES ET DE PARTAGES

7 THÈMES

de janvier à avril 2021

Des événements et des animations pour montrer "ce qui marche", explorer les possibles, créer de solutions concrètes



4 MOIS D'ÉCHANGES ET DE PARTAGES



Assises de la **transition écologique**
à Orléans Métropole

LA TRANSITION
EST
ENTRE **NOS MAINS**

Une plateforme & Une newsletter

**pour retrouver
l'agenda des
activités, les
ressources, les
restitutions**

pour suivre l'actualité

**Pour recevoir les
restitutions des ateliers**

**LA TRANSITION
EST
ENTRE NOS MAINS**

Assises de la **transition écologique**
à Orléans Métropole
DE JANVIER À AVRIL 2021

transition.orleans-metropole.fr



Participation citoyenne ; les avantages de l'intelligence collective dans les projets urbains



Chloé Michel – Urbaniste, Écologie Urbaine & Citoyenne

Différentes échelles de participation pour différents objectifs

Concertation réglementaire et volontaire

Code de l'urbanisme

> Article L300-2

> Concerne : Elaboration & révision du SCoT & du PLU, projets de ZAC, projets ayant un impact environnemental (L122-1) et sur le cadre de vie (R.103-1 CU), projets de renouvellement urbain

> Consiste : le + souvent en l'animation de réunions publiques et registres + enquête publique

Code de l'environnement

> L122-1 : une concertation préalable facultative peut adosser l'évaluation environnementale d'un projet (Etat initial + étude d'impact)

Différentes échelles de participation pour différents objectifs



Informier & former

Transmettre les informations, former pour favoriser la participation



L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AU SERVICE DU PROJET

L'urbaniste organise et anime des concertations pour faire avancer son projet de territoire, d'aménagement et/ou de construction

Co-construire et co-concevoir

Faire avec celles et ceux qui ont l'expertise (technique, usage, politique)



Consulter & concerter

Nourrir son projet par le recueil d'avis d'acteurs, usagers, habitants



Animer, expérimenter & faire événement

Animer des lieux, créer des événements pour capter l'attention, expérimenter des usages avant de les pérenniser



- > Améliorer la communication des projets
- > Favoriser leur adéquation aux besoins des futurs usagers
- > Favoriser leur appropriation et pérennité dans le temps
- > Eviter les dégradations

La participation au service de la transition écologique !

Mairie
de
Talence

BORDEAUX
MÉTROPOLE

PLUME



Pacte pour le Logement,
l'Urbanisme, la Mobilité
et l'Environnement de Talence

La participation au service de la transition écologique !



La participation au service de la transition écologique !



La participation au service de la transition écologique !



La participation au service de la transition écologique !



végétation et biodiversité

ville ce pierre

24

9 Valoriser les cœurs d'îlots et les continuités écologiques

Priorité MAJEURE

Projet individuels + collectifs

Promouvoir les cœurs d'îlots végétalisés et les espaces verts significatifs.

On respecte / on préserve :

- Préserver et valoriser les cœurs d'îlots
- Privilégier des espèces locales et ayant besoin de peu d'eau, robustes et pérennes

On favorise / on améliore :

Préserver et promouvoir les continuités et les connexions entre les cœurs d'îlots

Les bonnes pratiques :

- Installer des habitats pour la faune locale dans les cœurs d'îlots et sur les constructions (nichoirs, hôtels à insecte etc.).
- Aménager des passages dans les clôtures pour faciliter le passage de la petite faune.



10 Introduire la végétation dans l'architecture

Priorité FORTE

Projet individuels + collectifs

Promouvoir la végétalisation du bâti.

On respecte / on préserve :

Végétaliser les constructions individuelles et collectives quand la séquence urbaine n'est pas remarquable

On favorise / on améliore :

- Dans le cas de constructions à faible valeur architecturale, privilégier les façades et toitures végétalisées même sur rue
- Dans le cas de constructions intégrées dans une séquence urbaine remarquable, la végétalisation de la façade donnant sur le cœur d'îlot est possible à condition de ne pas gêner la séquence urbaine minérale

Les bonnes pratiques :

- Choisir pour sa toiture ou sa façade végétalisée des espèces locales, adaptées au climat, qui nécessitent peu d'entretien et d'eau, et qui sont robustes et pérennes.
- Intégrer de l'habitat pour la faune pour accroître la fonction de maintien de la biodiversité.



végétation et biodiversité

ville ce pierre

25

Situation sanitaire et concertation

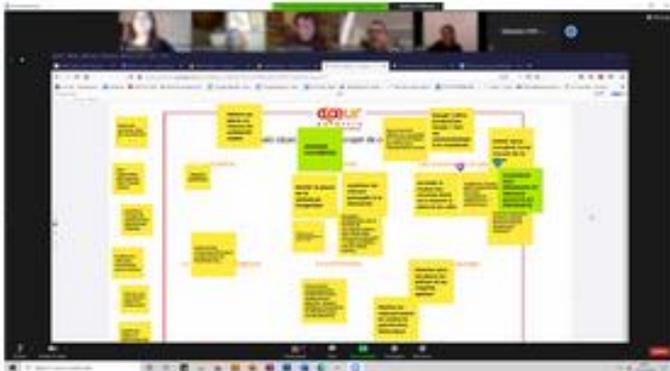
CONCERTER EN PÉRIODE DE COVID, C'EST POSSIBLE !



Balade urbaine masquée
en extérieur et en
petits groupes



Atelier participatif virtuel
avec les habitants de
Saint-André-de-Cubzac



Atelier masqué avec les collégiens à
Bellefontaine pour imaginer le futur
des bassins de rétention

**Nous organisons la participation de
manière à ce qu'elle puisse basculer sur
un autre format pour s'adapter au
contexte**

Situation sanitaire et concertation

 **Maison de l'écoquartier de Montévrain** était en direct. ...
15 octobre, 19:01 · 🌐

Bienvenue à notre réunion en live !



0:10 / 2:05:17    

   23 93 commentaires 20 partages

Assistance à Maîtrise d'Usage à la Plaine Estivale



la belle
FRICHE

Aude Masboungi, architecte – urbaniste
Cécile Bellanger, architecte – urbaniste
La Belle Friche

L'urbanisme transitoire et l'événementiel au service de la mobilisation citoyenne

Assises de la transition écologique Orléans Métropole

16 février 2021



la belle
FRICHE

Urbanisme transitoire : constats et besoins...

MOA publics/privés

Collectivités, aménageurs,
promoteurs, bailleurs sociaux



“Je transforme un
site, un territoire,
”
...

- ✓ ...il me coûte trop cher, je veux économiser/rentabiliser mes dépenses.
- ✓ ...je veux expérimenter des pratiques pour construire un programme sur mesure.
- ✓ ...je veux lancer une démarche participative avant sa transformation.
- ✓ ...je veux lui donner de la valeur avant sa transformation (avantages économiques, qualitatifs, image du projet futur,...).
- ✓ ...je souhaite faire une opération séduction avec les partenaires institutionnels.

Urbanisme transitoire : outils de programmation



**PROGRAMMATION
URBAINE**

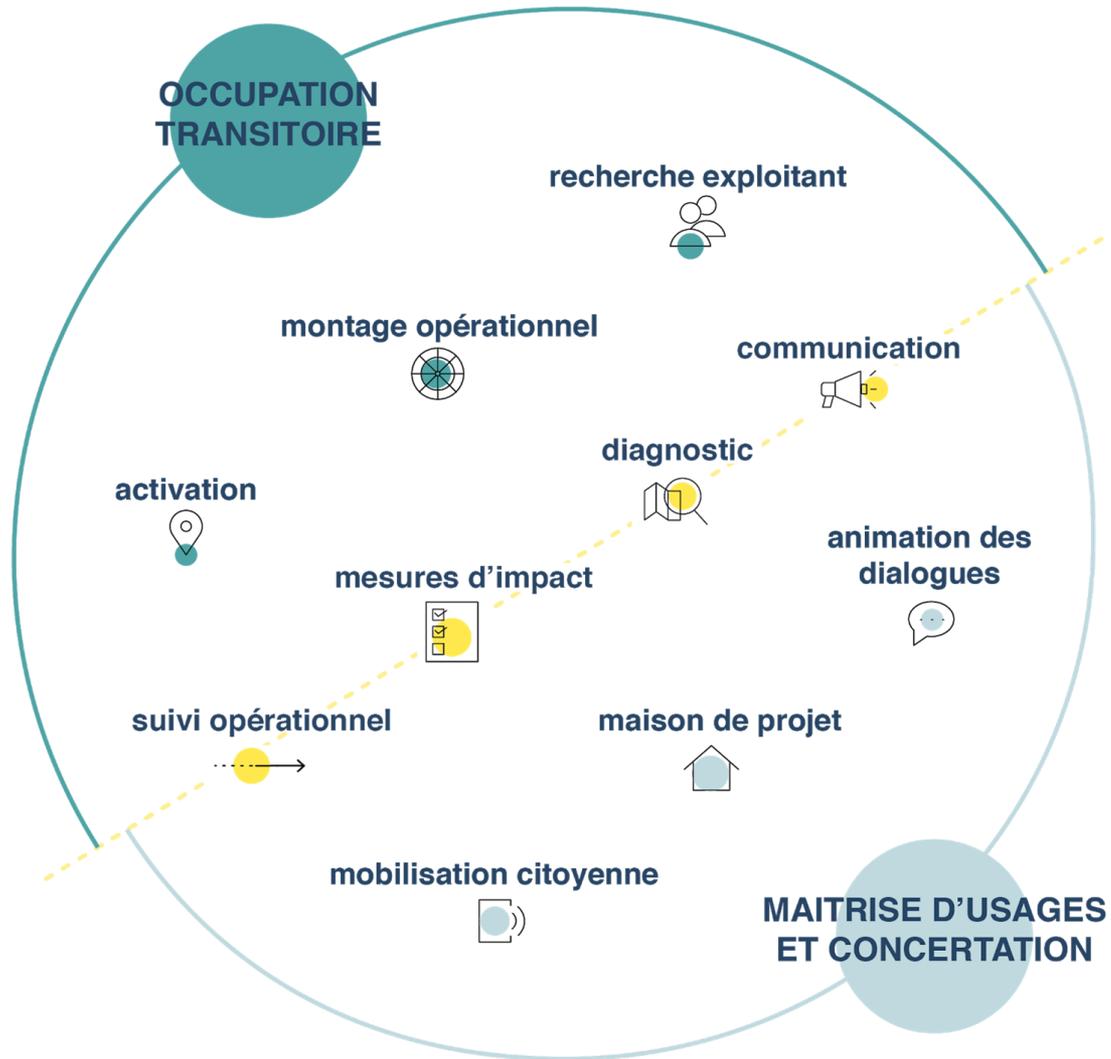
Urbanisme transitoire : outils de programmation



Urbanisme transitoire : outils de mobilisation



Urbanisme transitoire et participation



Assistance à maîtrise d'usages : La Plaine Estivale



Assistance à maîtrise d'usages : La Plaine Estivale

Accompagner le changement : du terrain à la maîtrise d'ouvrage

**Accompagner
la mutation
urbaine**

- Actions temporelles multiples
- Inclure les habitants
- Participer au développement local

**Accompagner
le changement
des pratiques
internes**

- Gouvernance opérationnelle complexe
- Démarche expérimentale à vocation répliquable

Merci pour votre attention

Kanopé, des maisons écologiques pour les personnes âgées



Kanopé

Richard Kaminski, Kanopé



Kanopé

L'âge de tous les possibles

SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF



- **Quel est le besoin adressé par Kanopé ?**

Les personnes âgées isolées et en risque de perte des liens sociaux et de l'autonomie. Dont les revenus se sont réduits après l'arrêt de la vie professionnelle.

- **Quelle est la solution proposée ?**

Un nouveau projet de vie

Cohabitation dans des maisons de petite taille (5 personnes), gouvernance partagée
Habitat intégré dans la ville.

Construction neuve à très faible impact environnemental (matériaux, construction, énergie,...)

Pour les bénéficiaires ?



1. Cohabiter, maintenir l'autonomie et le lien social, solidarité et sécurité par le collectif
2. Bénéficiaire d'une construction écologique, intégrée dans la ville
3. Participer à la gouvernance de ce projet coopératif

Pour les collectivités locales ?



Contribuer à l'effort des territoires dans la transition énergétique des logements.

- une maison Kanopé c'est :
 - Empreinte carbone neutre pour sa construction (matériaux majoritairement naturels)
 - niveau très bas de consommation d'énergie
 - Cinq logements mis à disposition pour de nouveaux habitants, contribuant ainsi à réduire l'émission de GES par évitement de nouvelles constructions.

- **Maisons de petites tailles** avec jardin (maximum 5 personnes).
- **Processus de mise en relation** et en **confiance** des futurs cohabitants pendant la construction de leur maison
- **Les habitants organisent** eux même leur vie dans la maison.
- **Des services et équipements partagés** entre les habitants: toutes les charges, plus internet, voiture (électrique), assurance, mutuelle,...
- **Une conciergerie** pour aider les habitants au quotidien
- **Soins à domicile** apportés par un partenaire de forte notoriété



Processus de mise en relation

:

- Pendant la phase de construction de chaque maison, les personnes candidates sont invitées à participer à des « périodes de découvertes » (gites ruraux ou équivalents) au cours desquelles elles apprennent à se connaître, à découvrir des affinités, à valider leur capacité à vivre ensemble.
- Les personnes sélectionnées pourront ensuite influencer la décoration et quelques aménagements de la maison ou du terrain qu'elles vont occuper.



Composition du Capital de la SCIC:

- Producteurs
- Partenaires
 - Salariés
- Bénéficiaires
- Investisseurs privés
- Collectivités locales
- Investisseurs privés/publics (France-Active)



UTILITÉ SOCIALE



ENVIRONNEMENT



TERRITOIRE



GOUVERNANCE



EMPLOI

- Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
- Construction norme environnementale ISO14064 – 30%
- Un Véhicule électrique par maison
- Création d'un « nouveau métier » ; concierge de maisons

Présentation du référentiel Ville durable d'Orléans Métropole



Julie Tessiaut
Responsable de service environnement
développement durable
Direction de l'Environnement et de la
Prévention des Risques - Orléans Métropole

La Plan Climat d'Orléans Métropole : un projet territorial de transition énergétique et de résilience

Participation locale au dérèglement climatique global & vulnérabilité face à la fluctuation du coût de l'énergie

80% des émissions directes

associées aux bâtiments et au transport routier

Potentiel de production d'énergies renouvelables

Aujourd'hui seulement 8% conso locale en EnR²

70% du potentiel

géothermie et solaire photovoltaïque

Vulnérabilité au changement climatique



PLAN Climat air énergie TERRITORIAL

Aujourd'hui en France : 90 PCAET en cours

Un plan d'action autour de 6 axes stratégiques et 33 actions



BÂTIMENTS

PROMOUVOIR
LA SOBRIÉTÉ ET
AMÉLIORER LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE
ET CLIMATIQUE
DES BÂTIMENTS



ÉNERGIE

DÉVELOPPER
LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES
& L'USAGE
DE PRODUITS
BIOSOURCÉS

MOBILITÉ

DÉVELOPPER UNE
OFFRE DE MOBILITÉ
ADAPTÉE À LA
DIVERSITÉ DE L'ESPACE
ET RESPECTUEUSE DE
L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA SANTÉ



URBANISME

AMÉNAGER
UN TERRITOIRE
À ÉNERGIE POSITIVE,
RÉSILIENT ET EN
FAVEUR DE LA
QUALITÉ DE L'AIR

MÉTROPOLE EXEMPLAIRE

ADAPTER
L'ORGANISATION
DE LA MÉTROPOLE
ET ACCOMPAGNER
LE CHANGEMENT

MOBILISATION GÉNÉRALE

MOBILISER LES FORCES
DU TERRITOIRE ET
LES PARTENAIRES
SOCIO-ÉCONOMIQUES



Action 12 : Déployer le référentiel de la
Ville Durable

Un référentiel pour cadrer les ambitions et les exigences en matière de ville durable

Qu'est-ce que le référentiel Ville Durable ?

- Un recueil de bonnes pratiques, de questionnements et d'exigences en matière d'aménagement durable
- Un outil pour sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement et de la construction dans leurs projets
- Un outil de mesure des performances des opérations et d'évaluation

A quoi sert cet outil pour Orléans Métropole ?



Évaluer



Manager



Communiquer

Un référentiel pour cadrer les ambitions et les exigences en matière de ville durable

A qui s'adresse le référentiel ?

- > À tous les acteurs de l'aménagement et de la construction publics et privés
- Outil pédagogique pour les porteurs de projet (opérateur, promoteur, aménageur, équipe MOE, BET, MOA publique etc.)
- Outil opérationnel permettant l'accompagnement tout au long des projets (étape de conception, de programmation, de chantier, d'usage, etc.)

Comment a-t-il été réalisé ?

- > Un travail coproduit entre les différentes directions concernées et qui portent une partie de la politique environnementales de la Métropole
 - Mobilité, cycle de l'eau, déchets, environnement et risques
- > Une hiérarchisation des objectifs, des ambitions et des actions réalisée lors d'ateliers participatifs
- > Un processus de travail itératif avec une phase de test

Un référentiel pour cadrer les ambitions et les exigences en matière de ville durable

Quel contenu ?

> Le contenu construit sur la base du **Label Capitale Verte Européenne**

Un label décerné aux villes de plus de 100 000 habitants qui conduisent des politiques particulièrement ambitieuses en matière de protection de l'environnement et de développement durable.



Dix engagements pour une métropole durable déclinés en actions concrètes avec des indicateurs de suivi :

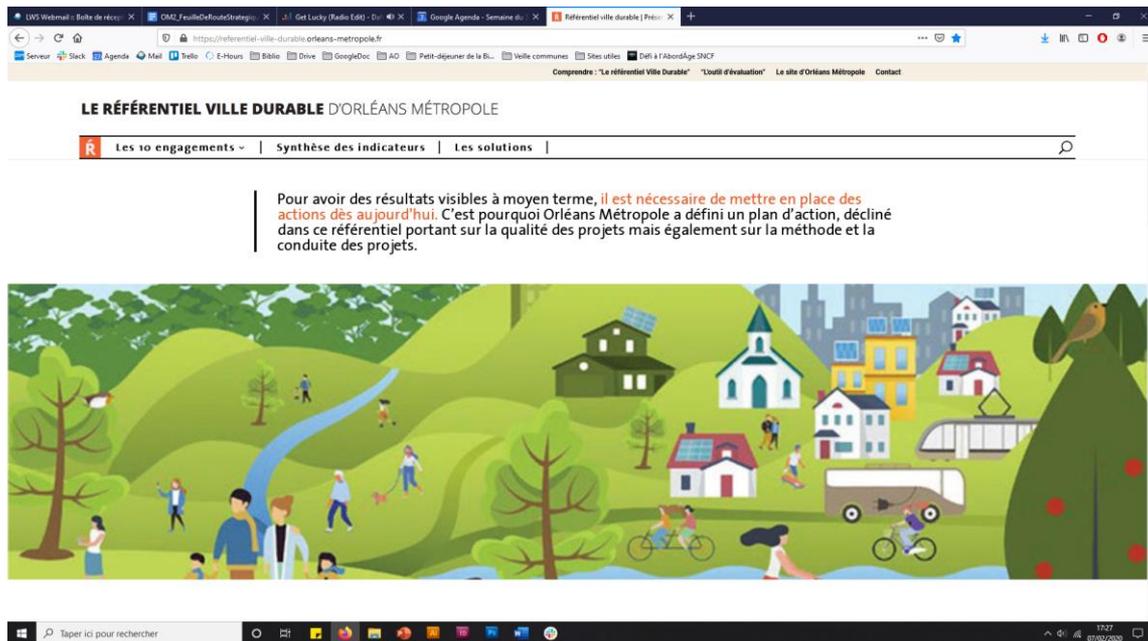
1. Gestion locale du changement climatique
2. Anticiper et s'adapter aux risques
3. Mobilités
4. Nature en ville et biodiversité
5. Qualité de l'air
6. Environnement acoustique
7. Production et gestion des déchets
8. Gestion de l'eau
9. Éco-innovation et emploi durable
10. Management

Un site internet pour découvrir le contenu du référentiel et accéder à la ressource en ligne

Pourquoi un site internet ?

> À disposition de tous les porteurs de projet, publics ou privés, le site internet permet d'avoir accès à une importante ressource documentaire comprenant retours d'expérience et bonnes pratiques.

<https://referentiel-ville-durable.orleans-metropole.fr/>



Un site internet pour découvrir le contenu du référentiel et accéder à la ressource en ligne

Pourquoi un site internet ?

> À disposition de tous les porteurs de projet, publics ou privés, le site internet permet d'avoir accès à une importante ressource documentaire comprenant retours d'expérience et bonnes pratiques.

<https://referentiel-ville-durable.orleans-metropole.fr/>

ORLÉANS MÉTROPOLE 36 Fiche retour d'expérience

Implanter des activités artisanales en ville - L'exemple du projet des quais à Floirac

Généralités :

Inscrit dans le calendrier d'une ZAC à Floirac, le projet des quais vise à créer un quartier mixte comprenant logements, équipements et activités artisanales en complément des activités tertiaires.

La mise en place du projet :

Le projet de ZAC prévoyait initialement l'installation d'activités sur deux lots (20 000m²). Le projet ayant échoué, et la Direction de l'Économie de Bordeaux Métropole reconstruisant le projet pour favoriser l'installation d'artisans.

Le projet est réactualisé, avec 10 000m² de surface plancher sur un lot dédié aux activités artisanales. L'espace se décline en modules de 250m² qui peuvent être utilisés seuls ou regroupés. Leur usage est exclusivement réservé à des PME et PMI artisanales.

Coût :

Dans ce projet, la décade du foncier est une perte de recette dans le bilan de l'opération.

Quel type de projet ?
Principalement dans les ZAC

Qui réalise ?
À l'initiative de l'aménageur et de la collectivité.

Qui associer ?
Les porteurs artisans occupants, gestionnaires et investisseurs des locaux, et dans le cas du projet de Floirac, la Direction de l'Économie de Bordeaux Métropole.

Les points de vigilance :

- Une implantation de telles activités dans un quartier mixte pose des problèmes de conflits d'usage qui doivent être anticipés.
- La desserte de ces espaces doit être optimisée compte tenu des flux qu'ils génèrent.

ORLÉANS MÉTROPOLE 28 Fiche action

Suivre et évaluer la qualité de l'air dans les projets d'aménagement

Description de l'action :

La pollution de l'air provient de plusieurs facteurs : les sources anthropiques (industrie, transports routiers etc.) et les polluants formés par réaction chimique entre plusieurs polluants (ex : ozone). Elle est un enjeu fondamental en milieu dégradé des écosystèmes et du bâti.

Les outils :

Tout d'abord, les documents d'urbanisme comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ou le Plan de Déplacement Urbain (PDU) etc. ont une action à jouer en faveur de la qualité de l'air. En effet, en intégrant cette notion dans leurs enjeux (en favorisant les mobilités améliorées).

D'autre part, la conception des formes urbaines permet d'anticiper et de réduire les émissions de polluants futures. Il convient de favoriser des constructions qui facilitent la circulation de l'air, la ventilation et d'y intégrer des végétaux qui contribuent au renouvellement de l'air.

Enfin, l'adoption de documents stratégiques comme un Plan Climat Air Énergie Territoire, comme sur la métropole d'Orléans, permet d'affirmer des objectifs qualitatifs pour le maintien ou l'amélioration de la pureté de l'air, enjeu fondamental pour la santé publique et la durabilité d'une ville.

Projet référence :

Munich a adopté un schéma de planification renouvelé tous les deux ans qui vise à conserver la compacité de son aire urbaine, tout en maintenant son verdessiment. La problématique de la qualité de l'air y est très présente, si bien que plusieurs actions sont dédiées comme la création d'une ceinture et de corridors verts et la priorité aux mobilités douces (limitation du trafic automobile et interdiction d'accès aux poids lourds dans certaines zones).

ORLÉANS MÉTROPOLE 4 Fiche Retour d'expérience

Opter pour un bâtiment à structure bois Horizon Bois (Rennes)

Généralités :

Le bois est un matériau biosourcé permettant de réaliser une palette de produits vastes, en allant de l'ossature traditionnelle aux éléments en bois massif préfabriqués et découpés en usine pouvant être remplis par des isolants thermiques. Cette matière première est entièrement renouvelable et de plus en plus disponible localement. Des labels et certifications permettent de justifier de leur origine existant comme la certification PEFC, la marque Bois Français etc. L'un de ses principaux avantages réside dans la mise en oeuvre du matériau. En évitant le temps de séchage sur le chantier, il est raccourci de ce fait la durée. En outre, il permet de stocker du carbone ce qui participe à la lutte contre le changement climatique.

Les étapes :

Ce projet de construction d'un immeuble mixte (bureaux et logements) de 12 étages porté par Thierry Soquet d'Architecture plurimille et le promoteur Lamothe s'est prévu pour 2020 et comptabilise 6500m² de surface plancher.

- Le noyau est en béton mais la structure ainsi que les planchers sont en bois massif (structure en "nids", bardages en châtaignier, spécifs pour murs marteaux, douglas pour les terrasses...). Son impact carbone est faible et le bâtiment vise le label Passivhaus.
- La conception du bâtiment vise une consommation d'énergie passive : les besoins en chauffage sont annulés par des jardins orientés vers le soleil couchant, une toiture photovoltaïque, une isolation optimisée etc.
- La filière de production de bois locale est favorisée pour toutes les étapes de la construction (de la structure à la gestion énergétique).

Coût :

Les coûts de construction en bois sont généralement plus élevés de 10 à 15%, l'industrialisation de la fabrication et l'utilisation de la filière bois locale peut cependant maîtriser ces coûts.

Quel type de projet ?
Logements, bureaux, bâtiments tertiaires, programme mixte.

Qui réalise ?
À l'initiative de l'aménageur et de l'opérateur

Qui associer ?
Filière bois locale / régionale

Les points de vigilance :

- Les éléments de structure en bois ne contribuent pas à l'inertie du bâtiment. Le choix de l'isolant thermique est essentiel, il faut privilégier un isolant à haute densité afin d'augmenter l'inertie de l'enveloppe.
- Pour les projets de grande taille, le bois se combine généralement avec d'autres éléments de structures comme le béton et les structures métalliques.
- Il faut être vigilant sur la provenance du bois, autant en termes de gestion et d'exploitation forestière durable qu'en termes d'origine géographique.
- La transmission des bruits dans les structures bois doit faire l'objet d'études acoustiques.

Table-ronde et réponses aux questions

Julie Tessiaut - Direction de l'Environnement et de la
Prévention des Risques - Orléans Métropole
Chloé Michel - Écologie Urbaine & Citoyenne
Aude Masboungi - La Belle Friche
Cécile Bellanger- La Belle Friche
Richard Kaminski, Kanopé

Les webinaires Ville durable, c'est terminé !

Retrouvez les 4 webinaires en replay sur le site des Assises de la Transition écologique :

<https://transition.orleans-metropole.fr/ville-durable-3-webinaires-a-retrouver/>

Rendez-vous en Mars-Avril pour la seconde phase

AGISSONS ENSEMBLE !

transition.orleans-metropole.fr

transition@orleans-metropole.fr
#transitionentrenosmains

